

FLASH SANITAIRE

Communiqué du réseau FREDON - FDGDON Pays de la Loire

N°4 - Décembre 2014

EDITO

Ragondin et Rat musqué sont bien connus...

Cela fait maintenant plus d'un siècle que le Ragondin et le Rat musqué, deux rongeurs exotiques envahissants, ont été introduits en France, le premier venant d'Argentine, le second du Canada. Bien que d'origine climatique différente, les deux espèces se plaisent dans notre pays et sont toutes les deux présentes en Pays de la Loire dans nos eaux douces.

Ainsi que leurs impacts sur les milieux colonisés...

En effet, ces gros rongeurs aquatiques (seul le Castor présente un poids nettement supérieur) ont un mode de vie qui impacte les voies d'eau et ouvrages de stockage de l'eau, les cultures riveraines, la flore et la faune des milieux humides et la santé publique dans la mesure où les zoonoses qu'ils portent sont transmissibles à l'homme et à certains animaux.

Ce qui n'en fait pas de bons compagnons de baignade !

C'est pour cela qu'une action spécifique est mise en place dans le cadre du partenariat entre notre réseau et celui de l'ARS Pays de la Loire.

Et le projet de loi relatif à la santé...

Présenté par Marisol Touraine le 15 octobre dernier, il pourrait aider au renforcement des collaborations engagées pour la prévention sanitaire.

Dans ce numéro

- Rongeurs aquatiques et eaux de baignade
- Le projet de loi relatif à la santé
- Parutions de l'année 2014



FREDON Pays de la Loire
9, avenue du Bois l'Abbé
– CS 30045 –
49071 BEAUCOUZE cedex

Mail : accueil@fredonpdl.fr
Site internet
www.fredonpdl.fr

La FREDON est reconnue
Organisme à Vocation Sanitaire
depuis le 31 mars 2014.



Actualités réglementaires : le projet de loi relatif à la santé

Le 15 octobre 2014, Marisol Touraine présentait un projet de loi relatif à la santé, afin de refonder un système de santé jugé performant mais inéquitable. Notre propos n'est pas de développer ce projet bien entendu. Mais il est intéressant de noter que la loi de santé s'articule autour de trois axes : prévenir avant d'avoir à guérir, faciliter la santé au quotidien et innover pour consolider l'excellence de notre système de santé.

L'axe de travail sur la prévention avant d'avoir à guérir nous intéresse car il est la base du projet lancé il y a maintenant plus d'un an par notre réseau avec la collaboration de l'ARS.

Dans le projet de loi, deux aspects seront des facteurs d'amélioration :

- Dans son titre 1er - chapitre V intitulé « INFORMER ET PROTEGER LES POPULATIONS FACE AUX RISQUES SANITAIRES LIES A L'ENVIRONNEMENT », l'article 10 modifie l'article L 221 -6 du code de l'environnement concernant la publication de l'inventaire des émissions des substances polluantes et le rapport sur la qualité de l'air, son évolution possible et ses effets sur la santé et l'environnement car il y introduit la notion de « risques qui en résultent ». Ce qui est important dans le cadre de l'Ambroisie à feuille d'armoise par exemple.
- Dans son titre IV - chapitre 1er intitulé « RENFORCER L'ANIMATION TERRITORIALE CONDUITE PAR LES AGENCES REGIONALES DE SANTE », l'article 39 aborde l'organisation régionales des vigilances sanitaires, les agences régionales de la santé devront alors constituer un réseau régional de vigilances et d'appui.

En savoir plus : retrouver le projet de loi sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?cidDocument=JORFDOLE000029589477&type=contenu&id=2&typeLoi=proj&legislature=14>

Pourquoi s'intéresser aux rongeurs aquatiques ?

Le Ragondin et le Rat musqué ont été importés des Amériques pour leur fourrure à la fin du dix-neuvième siècle. Des échappées d'élevage et des relâchers volontaires à la suite de l'effondrement des cours de la fourrure dans les années 29 ont suffi aux deux espèces pour qu'elles s'installent définitivement sur notre territoire national.

Le Rat musqué a été le premier à coloniser la partie nord de la France, le climat rigoureux ne le gênant pas. Le Ragondin a mis plus de temps car sa progression fut ralentie par les hivers rigoureux jusque dans les années 60. Depuis, à part l'hiver 1985-1986 qui a décimé les populations jusqu'à 50 % de leur effectif (3 semaines de gel constant empêchant les individus de se nourrir, les conduisant à une mort par épuisement et provoquant une baisse de la reproduction par avortement et portées réduites) dans l'ouest de la France, les deux espèces se sont parfaitement adaptés aux biotopes humides, ne rencontrant plus aucun obstacle climatique depuis 30 ans. Seul l'homme est devenu son ennemi numéro 1. Pourquoi ?



Terriers de ragondins : photo FDGDON 44

Ces deux rongeurs occupent le même biotope, les zones humides, dans leur plus vaste expression : rivières, lacs, étangs, marais, fossés, lagunes, retenues artificielles, etc. Ils n'aiment pas beaucoup l'eau salée. Les deux espèces sont herbivores et consomment habituellement les plantes sauvages aquatiques ou semi aquatiques.

Ce ne sont pas des espèces qui pullulent à l'image de certains campagnols présents dans notre pays (exemple du Campagnol des champs dans notre région). Mais elle compense une démographie moins « galopante » par une durée de vie beaucoup plus longue (3 à 4 ans en moyenne contre quelques mois à 18 mois pour les campagnols).

D'autre part, elles n'ont pas de prédateurs significatifs, contrairement à leur aire géographique d'origine, et ne subissent pas, dans l'état actuel de nos connaissances, d'épizooties pouvant affecter significativement l'effectif de leurs populations.

Quelques éléments de biologie

Le Ragondin - *Myocastor coypus* - est le seul rongeur de la famille des myocastoridés en France. Son pelage varie du gris clair au marron avec des nuances brunes sous les oreilles. Il présente un corps de 30 à 40 cm de long et une queue de 25 à 45 cm. Il pèse en moyenne 5 à 6 kg. Il est reconnaissable à ses quatre grandes incisives orange tirant sur le rouge. Il se distingue du rat musqué par sa taille plus grande et par la section de sa queue, ronde chez le Ragondin, ovale chez le Rat musqué. Ses pattes arrières sont palmées.



Le Rat musqué - *Ondatra zibethicus* - est un rongeur de la famille des muridés (Rats, mulots, campagnols...). Son pelage est brun foncé, plus clair sur le ventre. Il pèse jusqu'à 1,5 kg. Son corps mesure 25 à 40 cm et sa queue 20 à 27 cm. Ses pattes arrières sont palmées. Il est meilleur nageur que le Ragondin et peut rester immergé et immobile 15 mn s'il se sent menacé. A l'image de certains muridés, il est plus agressif que le Ragondin.



Ragondin : photo FDGDON 49
Rat musqué : photo FDGDON 85

Quels sont les impacts du Ragondin et du Rat musqué ?

☛ **Sur les cultures** : leurs régimes les conduit à s'intéresser aux cultures quand elles sont proches des habitats et quand la nourriture naturelle vient à manquer. Les plus spectaculaires sont surtout observés sur maïs.



Impacts de ragondins :
sur maïs,
sur enracinement d'arbre
et sur peupleraie



☛ **Sur les voies d'eau et ouvrages d'art** : si le Rat musqué construit parfois des huttes en zones de marais pour s'abriter et le Ragondin utilise des fourrés denses, en France les deux espèces ont privilégié les terriers dans les berges afin de se protéger du froid. Ce comportement conduit à des dommages très importants dans les zones de marais, sur les digues de retenues d'eau, sur des ouvrages d'art (ponts, routes...).

☛ **Sur la flore et la faune** : en zone de marais, certaines espèces végétales disparaissent sous la pression alimentaire des rongeurs. Les frayères souffrent aussi de la coupe systématique de certaines plantes. L'occupation des milieux humides ne sont pas favorables aux espèces animales autochtones. De même, l'écorçage des arbres conduit à de nombreuses mortalités.

☛ **Sur la santé publique** : les rongeurs sont en général porteurs de nombreuses zoonoses transmissibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux animaux d'élevage. Le Ragondin et le Rat musqué n'échappent pas à la règle. Différentes études ont ainsi permis de connaître les principales zoonoses portées par les deux espèces. La leptospirose est celle qui présente la plus forte prévalence au sein des populations, à hauteur de plus de 50 % des individus. La toxoplasmose a été diagnostiquée à hauteur de 30 % mais les risques de transmission sont minimes. Les 4 premiers cas d'Echinococcose alvéolaire ont été détectés sur les deux espèces en Basse-Normandie. Rappelons enfin que les deux espèces peuvent être infectées par la Grande Douve du foie.

Impact sanitaire et lieux de baignade surveillés

C'est la leptospirose qui soucie le plus le monde de la santé. On recense en effet chaque année en France (Métropole et D.O.M.) de nombreux cas humains, certains conduisant à la mort. Notre région n'est pas épargnée. Les personnes les plus exposées sont celles ayant des activités directes en milieux humides : pêche, piégeage, sports nautiques, baignade...

C'est pour cela que tous les sites de baignade publique suivis par l'ARS (une cinquantaine) sont expertisés par les FDGDON avant l'ouverture à la baignade. L'expertise comprend une évaluation des risques pour chaque site. Les rapports sont ensuite confiés à l'agence qui se met alors en relation avec les gestionnaires afin d'étudier, selon les nécessités, les actions à mettre en œuvre.



Photo FDGDON 44

Gestion d'un site

Une fois l'expertise réalisée et les gestionnaires de sites de baignade informés, ceux-ci peuvent être conseillés par nos équipes afin qu'ils puissent mettre en œuvre, si cela est nécessaire, un piégeage destiné à éliminer les rongeurs présents (Ragondins, rats musqués et surmulots).

Rappel : la lutte contre le Ragondin et le Rat musqué est rendue obligatoire par arrêté préfectoral sur les 5 départements de la région.

Les articles parus en 2014 dans le Flash sanitaire :

- Ambrosie à feuille d'armoise n°1 sept. 2014
- Berce du Caucase n°2 oct. 2014
- Datura officinal (Partie I) n°3 nov. 2014
- Invasive ou envahissante : définitions n°3 nov. 2014
- Premier règlement européen sur les invasives n° 3 nov. 2014
- Présentation de l'action de prévention des risques sanitaires avec l'ARS n°1 sept. 2014
- Projet de loi relatif à la santé n°4 déc. 2014
- Rongeurs aquatiques et lieux de baignade n°4 déc. 2014

Vos contacts départementaux :

FDGDON 44 : 02 40 36 83 03

Contact : Vincent Brochard

fdgdon44.techniciens@wanadoo.fr

FDGDON 49 : 02 41 37 12 48

Contact : Dany Chauviré

fdgdon49@orange.fr

FDGDON 53 : 02 43 56 12 40

Contact : Francine Gastinel

techniciens@fdgdon53.fr

FDGDON 72 : 02 43 85 28 65

Contact : Fabrice Perrotin

accueil@fdgdon72.fr

FDGDON 85 : 02 51 47 70 61

Contact : Johan Bornier

fdgdec.vendee@wanadoo.fr

Rédaction : FREDON Pays de la Loire — 02 41 48 75 70
Direction générale et service communication

